

ASSOCIATION VÉLO TOUT TERRAIN CHARTREUSE (à St Joseph de Rivière)
FICHE D'ADHÉSION -2009-2010

Nom : Prénom

Date de naissance :/...../..... Sexe : masc. fém.

Adresse : Code postal : Nationalité

Ville:..... Tél.....

N° S.S. :/...../...../...../...../..... Mutuelle

Email :

Pour les mineurs (moins de 18 ans), personne responsable à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom

Qualité (Père, mère, tuteur légal)

Adresse : Code postal.....

Ville..... Tél.

Tél..... Mail ;.....

En cas d'indisponibilité de cette personne, autre personne à contacter :

Nom : Prénom : Qualité.....

Adresse : Code postal

Tél.....

Participation annuelle (cotisation) : 70 euros, 20 euros pour les dames,

Licence : Type de licence

.....

Montant :

Certificat médical : sur la licence ou sur papier libre (a joindre avec la demande de licence)

Total cotisation + licence : en chèque à l'ordre de Vélo tout terrain Chartreuse.

Chèque n°:..... Société bancaire ou postale :

ASSURANCE :

Conformément à l'article 37 de la loi N°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, l'association est couverte par une police l'assurance (avec l'affiliation du club à la Fédération Française de Cyclisme) couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés et celles des pratiquants du sport. Cette police a été souscrite auprès de « CAPDET RAYNAL »

Par ailleurs, au terme de l'article 38 de cette même loi, **je soussigné (vous)**

Reconnaît : avoir été

Informé par l'association (voir au dos de votre licence) de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires

En cas de dommage corporel (individuel accident): avoir pris connaissance par l'association des formules de garantie proposées par « CAPDET RAYNAL » à Souscrire directement auprès de l'assureur. (Voir au dos de votre licence)

Les garanties d'assurance liées à la licence s'applique du jour de l'enregistrement de la demande (à 0 heure) à la Fédération Française de Cyclisme ou au comité régional Rhône Alpes.

AUTORISATION DES PARENTS POUR LES MINEURS :

J'autorise :..... à pratiquer le Vélo tout terrain ainsi que toutes les autres activités physiques liées à l'association.

AUTORISATION EN CAS D'ACCIDENT :

J'autorise les responsables de l'association à prendre toutes dispositions en cas d'accident et d'hospitalisation éventuelle.

SÉANCES ÉCOLE DE CYCLISME: Jours à définir par l'équipe pédagogique. Tout enfant de moins de 15 ans doit être amené et récupéré sur le lieu de pratique, sauf autorisation expresse ci-dessous du responsable

Légal. Un enfant ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'a accompagné se soit auparavant assuré de la présence

Effective sur place d'un responsable de l'association (moniteur). Le non-respect de cette condition dégage la responsabilité de L'association de tout accident qui surviendrait de ce fait.

Autorisation (à rayer dans le cas contraire) : J'autorise mon enfant à se rendre **seul** aux séances ci-dessus et à en revenir **Seul**. Je dégage l'association de tout accident qui pourrait survenir de ce fait.

Fait à

Le : signature :